RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 80306
Numéro SIREN : 500 385 281
Nom ou dénomination : "INVESTISSEMENT CLES "

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 4826

INVESTISSEMENT CLES

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 1 bis RUE BASSE 21250 BONNENCONTRE

SIRET : 500 385 281 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE INVESTISSEMENT CLES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Rapport art. L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce

Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de COLMAR

29 rue Jean-Jacques Henner– 68132 ALTKIRCH

Doc ID: fc72b9907b22703699eed655621db22c5ecba0a1

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels qui n'ont pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen limité, relatifs à la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, font apparaître une situation nette qui se décompose comme suit :

Capital social :	1 000 €
Réserves et report à nouveau :	229 481 €
Résultat de l'exercice :	41 159 €
Total des capitaux propres :	271 639 €

Au 31/12/2022, les capitaux propres s'élèvent à 271 639 € et sont ainsi supérieurs au capital social de 1 000 €.

L'actif immobilisé net de la société s'élève à 12 K€. Il se compose principalement de matériel de transport et de matériel informatique.
L'actif circulant s'élève à 293 K€ (95.96% du total bilan) et comprend principalement 128 K€ de stock de logement en-cours en cohérence avec l'activité de la société.

Les autres créances concernent principalement un compte-courant avec la société IMALT à hauteur de 135 K€.
La trésorerie s'élève à 29 K€ contre 15 K€ en N-1. Pas de remarque particulière.

Le passif du bilan (hors capitaux propres) se compose principalement des dettes financières de la société avec d'une part les emprunts auprès des banques pour 14 K€ (17 K€ en N-1) ainsi que les dettes fiscales et sociales pour 18 K€ dont 11 K€ d'impôt sur les sociétés et 7K€ de TVA à décaisser.

Le chiffre d'affaires est en forte hausse sur les deux derniers exercices. Il s'élève à 63 K€ au 31/12/2022 contre 29 K€ en N-1 soit une augmentation de 34 K€.

Le résultat de l'exercice 2022 ressort à 41 K€ contre 17 K€ en N-1.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure, mais les éléments enregistrés en comptabilité ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité, de ce fait la continuité d'exploitation ne semble pas compromise.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Altkirch le 12 juin 2023

Commissaire aux comptes et à la transformation

CB AUDIT

Représentée par Charles BERTHOD

Doc ID: fc72b9907b22703699eed655621db22c5ecba0a1